

Ville de Montréal
Arrondissement
Sud-Ouest

Modification au Plan d'urbanisme

Recyclage d'un immeuble à d'autres fins que le culte

Projet Le Salon (Église Saint-Joseph, 550, rue Richmond)

Le 15 janvier 2015



Église Saint-Joseph

- **Construction** : 1861-1862
- **Concepteur** : *Victor Bourgeau*
- **Propriétaire actuel** : *Les prêtres de Saint-Sulpices*
- **Occupation actuelle**: *Vacant – occupations ponctuelles*
- **Énoncé de l'intérêt patrimonial** :
 - ✓ Complété en juin 2014
 - ✓ Conclusion générale : Valeurs historique, symbolique et artistique remarquables



Église Saint-Joseph

Énoncé de l'intérêt patrimonial – Faits saillants

- Valeur historique et symbolique : Témoin de la croissance démographique du secteur. Seul témoin de la transformation de l'îlot lors du projet de rénovation urbaine.
- Valeur artistique et architecturale : Qualité de la composition néo-gothique extérieure. Richesse du décor intérieur.
- Valeur contextuelle : Point de repère important, se démarque du cadre bâti environnant.

Ville de Montréal
Arrondissement Sud-Ouest

Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises

Zonage « Lieu de culte »



Site visé

Autorisation :

Le projet suppose de pouvoir autoriser des usages commerciaux, de bureaux et de lieux d'exposition par Projet particulier (PPCMOI)

Ville de Montréal
Arrondissement Sud-Ouest

Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises



Localisation



Réaménagement récent du parc

Éléments du Plan d'urbanisme

« ...le défi principal du chapitre du plan d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest consiste en :

la gestion d'un milieu en transition par l'intégration de nouvelles activités urbaines et de nouvelles clientèles, dans le respect du patrimoine industriel et résidentiel, en harmonie avec la population en place et pour son bénéfice »

Éléments du Plan d'urbanisme

Enjeu 1 - *La mise en valeur des atouts propres à l'arrondissement*

Objectif 5 Reconnaître, protéger et **mettre en valeur** les ensembles, immeubles et **sites d'intérêt patrimonial** ou archéologique

Enjeu 2 - *La réalisation du plein potentiel de développement économique, social et culturel de l'arrondissement.*

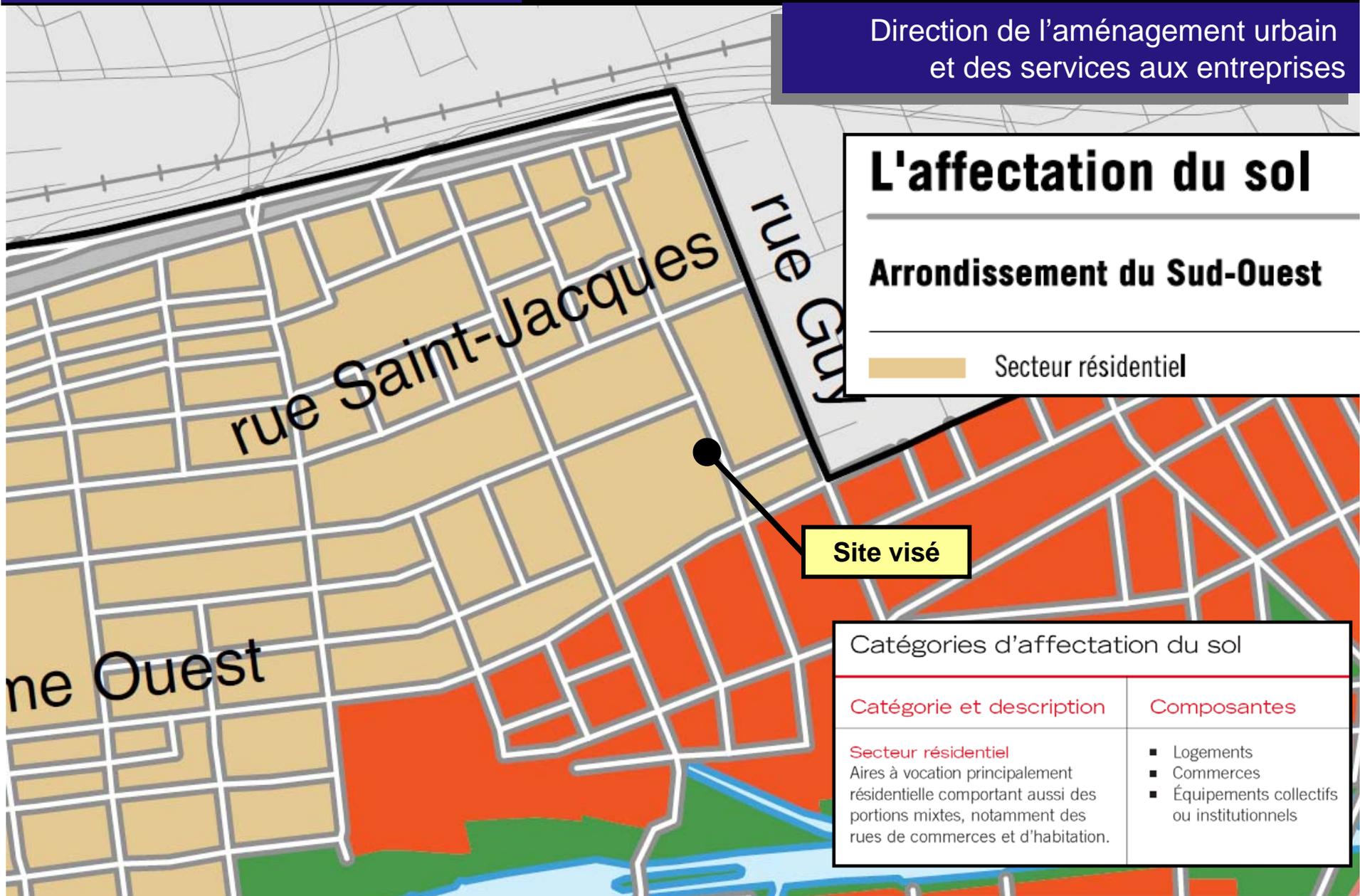
Objectif 8 Encadrer et **mettre en valeur les sites** vacants ou **sous-utilisés**

Objectif 11 Favoriser l'accroissement des emplois dans l'arrondissement et **améliorer les conditions d'employabilité** de la population en soutenant les organismes et les intervenants du milieu

Objectif 13 Appuyer le développement des **lieux de création, d'animation et de diffusion**, favoriser leur rayonnement, et soutenir les organismes culturels

« Privilégier des vocations publiques et collectives lors du recyclage des lieux de culte. »

(Politique du patrimoine, page 70)



L'affectation du sol

Arrondissement du Sud-Ouest

 Secteur résidentiel

Site visé

Catégories d'affectation du sol

Catégorie et description

Secteur résidentiel
Aires à vocation principalement résidentielle comportant aussi des portions mixtes, notamment des rues de commerces et d'habitation.

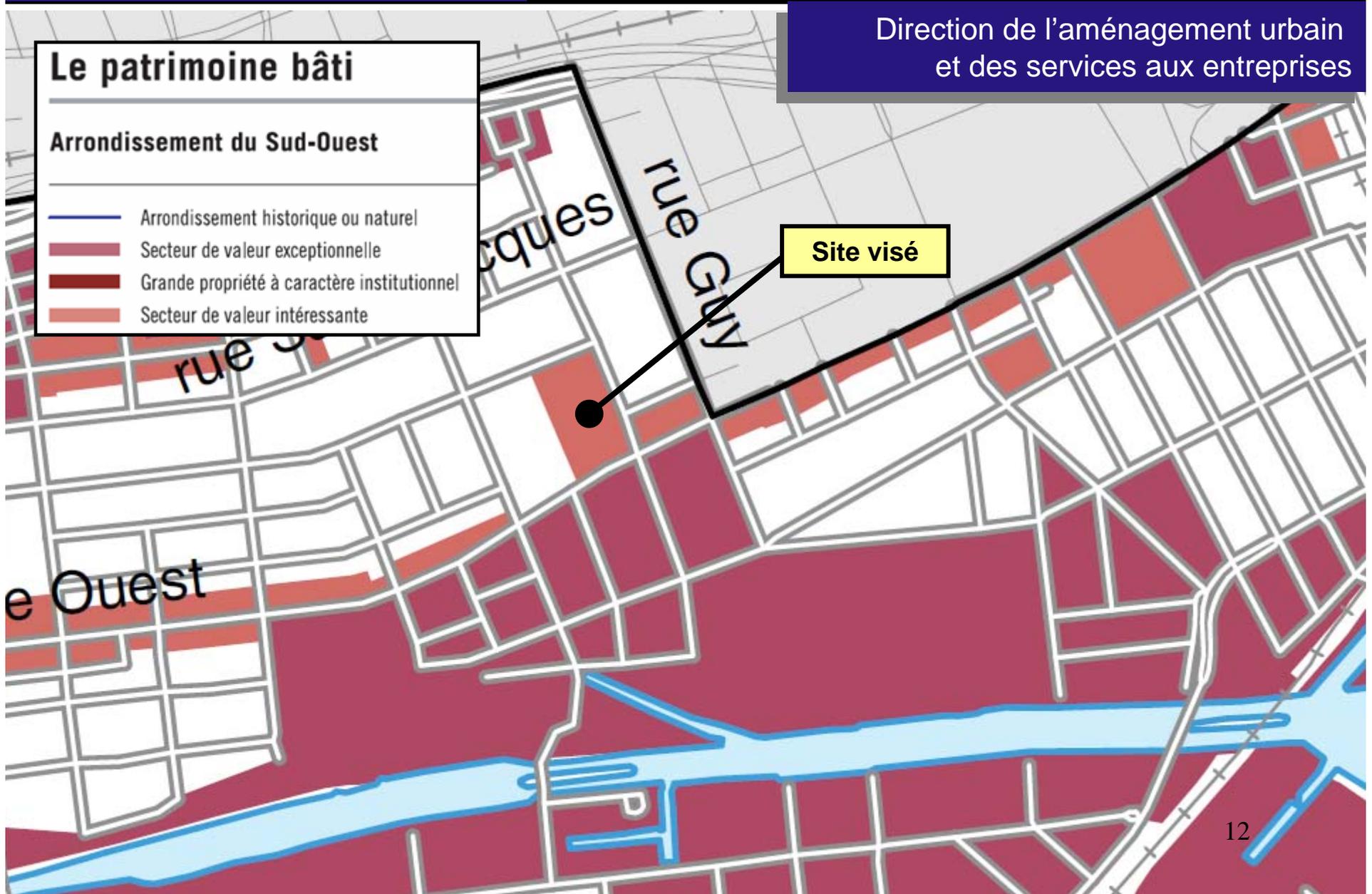
Composantes

- Logements
- Commerces
- Équipements collectifs ou institutionnels

Le patrimoine bâti

Arrondissement du Sud-Ouest

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur exceptionnelle
- Grande propriété à caractère institutionnel
- Secteur de valeur intéressante



Annexe au Plan d'urbanisme
SITUATION ACTUELLE

Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle

Les lieux de culte

- 550, rue Richmond
(Église Saint-Joseph)

Implication : Compte tenu de la présence de l'immeuble dans cette liste, l'affectation est de type « Lieu de culte ». Une modification au Plan d'urbanisme s'avère donc nécessaire afin de modifier cette liste.

Annexe au Plan d'urbanisme
MODIFICATION SOUHAITÉE

Ajouter l'église Saint-Joseph à cette rubrique :

Les édifices commerciaux

- 2463-2473, rue Centre
(Édifice O. Labelle)
- 525, rue Dominion
(Édifice de la Steel Company of Canada Ltd.)
- 2490, rue Notre-Dame Ouest
(Family Theatre/Théâtre Corona)
- 5001, rue Notre-Dame Ouest
(Molson's Bank)
- 1100, rue De Condé
(Banque d'épargne Condé - Grand-Trunk)
- 4080-4084, rue Saint-Jacques
(Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal)

Compte tenu :

- que l'immeuble est actuellement vacant et qu'il a été offert à la communauté ;
- que la vocation future du site cadre avec les objectifs du Plan d'urbanisme et de la Politique du patrimoine ;
- que les interventions sur l'enveloppe du bâtiment sont mineures, nécessaires et qu'elles seront vues en PIIA ;
- qu'il est prévu d'autoriser le projet par le biais du règlement sur les Projets particuliers qui permet d'intégrer à la résolution des obligations à l'endroit du requérant.

Compte tenu :

- que l'entreprise souhaitant s'en porter acquéreur s'est montré par le passé socialement responsable, soucieux du patrimoine et du développement durable.
- De l'avis favorable du comité mixte (*comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine*) relevant du Conseil de Ville, émis le 5 septembre 2014 ;
- De l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, émis le 14 octobre 2014 ;

L'arrondissement souhaite apporter une modification au Plan d'urbanisme de manière à :

Modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 12 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement du Sud-Ouest de la manière suivante :

1. suppression, dans la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment « 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph) »;

2. ajout, dans la catégorie « Les édifices commerciaux », du bâtiment ; « 550, rue Richmond (ancienne Église Saint-Joseph) »

Étapes de la modification :

- Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement en arrondissement
- Avis public
- **Consultation publique en arrondissement**
- Séance du comité exécutif
- Adoption du règlement par le Conseil municipal et entrée en vigueur

Étapes à venir *(ne faisant pas l'objet de cette consultation) :*

- Résolution autorisant un *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.
- Approbation des plans et élévations en vertu du règlement sur les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.
- Étude et émission du permis